Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_45-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
□ : 02.99.42.03.33

MAIRIE DE LASSY
EXTRAIT DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
17	10	14

Vote
A l'unanimité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 02/12/2025
Et
Publication ou notification du : 02/12/2025

L'an 2025, le 28 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHÉNÉCHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/11/2025.

Présents : M. LE CHÉNÉCHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, M. MOULARD Hugues, M. GANDON Bruno, M. SOUTIF Olivier, M. BIDAN Jean-François, Mme FOUQUART Cécile, M. SOREL Anthony.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LECOUF-HUBLART Delphine à Mme LEDUC Véronique, Mme GALLERAND Anne- Cécile à M. SOUTIF Olivier, Mme THIBAULT Caroline à Mme FOUQUART Cécile, M. SOUCANY David à M. SOREL Anthony.

Absent(s) : Mme VALLEE Nadine, Mme LAMORT Emmanuelle, M. COUGOULAT Erwann.

A été nommée secrétaire : M. BIDAN Jean-François

25 – 45 – FINANCES – DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

Les décisions modificatives sont destinées à procéder à des ajustements comptables en cours d'année, après le vote du budget primitif. Elles prévoient et autorisent de nouvelles dépenses et recettes modifiant les prévisions budgétaires initiales tout en respectant le principe de l'équilibre budgétaire.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération 25-15, en date du 15 avril 2025, adoptant le budget Principal de la commune,

Considérant que les sections d'affectation et d'investissement doivent être équilibrées en dépenses et en recettes,

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_45-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives suivantes afin d'équilibrer le budget principal.

Il convient :

- de procéder à une ouverture de crédits au 1068 pour effectuer le transfert des résultats d'assainissement
- de procéder à une ouverture de crédits au 681-042 et 2841512-040 pour amortir la participation au centre aquatique
- de procéder à une ouverture de crédits au 673 pour annuler le titre 1292 de 2024
- de procéder à une ouverture de crédits au chapitre 041-203 en recette d'investissement et au chapitre 041 en dépenses d'investissement pour effectuer l'intégration des études.

ce qui donne les mouvements de crédits comme suit :

Fonctionnement

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
042 - Opération d'ordre	681 - Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir	3 454.00 €	XX
67 - Charges spécifiques	673 - Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir	1 125.12 €	XX
65 - *Autres charges de gestion courante*	65888 – Autres charges diverses de gestion courante	-4 579.12 €	XX

Investissement

Chapitre	Compte	Dépenses	Recette
041- Opération d'ordre	2112 -Terrains nus	+ 1 648.00 €	XX
041- Opération d'ordre	2115 -Terrains bâtis	+ 3 064.00 €	XX
041- Opération d'ordre	2156 – Matériel et outillage d'incendie et de défense civil	+ 1 320.00 €	XX
041- Opération d'ordre	231-Immobilisations corporelles en cours	+ 29 330.00 €	XX
041- Opération d'ordre	2138 -Autres constructions	+ 40 638.00 €	XX

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_45-DE

041 - Opération d'ordre	203 – Frais d'études	XX	+ 76 000.00 €
040 - Opération d'ordre	28041582 – Amortissements des immobilisations	XX	+ 3 454.00 €
10 – Dotation, fonds divers et réserves	1068 – Excédents de fonctionnements	+ 162 935.85 €	0.00 €
23 – Immobilisations en cours	231 – Immobilisations corporelles en cours	- 159 481.85 €	XX
	TOTAL	79 454.00 €	79 454.00 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER les décisions modificatives sur le budget principal en section d'investissement dépenses et recettes, en section de fonctionnement dépenses et les nouvelles répartitions de crédits aux chapitres budgétaires ;**
- **De DIRE que ces modifications sont adoptées aux chapitres budgétaires ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de ces modifications budgétaires.**

Pour copie conforme :
En mairie, le 01/12/2025
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 035-213501497-20251128-25_45-DE